

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170712_15</p> <p>OBJET : Attribution d'une subvention à la MISSION LOCALE SUD</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">25 JUIL, 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 7 Votants : 35 Abstention : 0 Exprimés : 35</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla</p> <p>Représentés YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p>  <p>Pour l'Elu(e) délégué(e) empêché(e)</p> <p style="text-align: center;">Inelda BAUSSILLON</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

Séance du 12 juillet 2017

**DÉLIBÉRATION N° : 20170712-15****OBJET :****Attribution d'une subvention à la MISSION LOCALE SUD****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

L'association MISSION LOCALE SUD souhaite poursuivre cette année son action « Atelier de création audiovisuelle » auprès de son jeune public. Elle est inscrite à la programmation 2017 de politique de la ville, et est contractualisée pour un montant de 1 000,00 €. Cette programmation 2017 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 26 juin 2017.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ d'attribuer à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°15,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28**Représentés : 7****Pour : 35****Abstentions : 0****Contre : 0****Article 1er.**

ATTRIBUE à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « Atelier de création audiovisuelle ».

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission
en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **25 JUIL, 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)
Inelda BAUSSILLON

